

Étape 1 : Êtes-vous concerné.e ?

► Vous êtes en situation de handicap ou avez une maladie chronique ?

→ **OUI** → Passez à l'étape 2

→ **NON** → Aucun aménagement à demander

Étape 2 : Quelle est votre situation ?

Cas	Description	Documents à fournir
Situation n°1	* Vous avez déjà bénéficié d'aménagements au baccalauréat ou au concours 2025 et vous ne souhaitez pas les faire réviser .	✓ Demande d'aménagement signée ✓ Décision antérieure (bac/concours) ✓ Fiche établissement
Situation n°2	* Vous souhaitez faire réviser vos anciens aménagements. OU * Vous n'avez jamais bénéficié d'aménagements.	✓ Demande d'aménagement signée ✓ Décision antérieure (si existante) ✓ Fiche établissement ET soit : Avis du médecin CDAPH Ou Dossier médical complet à envoyer par courrier

Étape 3 : Choix entre deux justificatifs médicaux

Option	À faire	Où envoyer ?
1. Avis d'un médecin désigné par la CDAPH	* Contacter la MDPH pour connaître la liste des médecins désignés * Faire remplir l'avis au médecin * Téléverser l'avis signé et daté + justificatif CDAPH	✓ Dans le dossier d'inscription en ligne
2. Dossier médical complet (si avis CDAPH impossible avant le 12 janvier 2026)	* Joindre tous les bilans médicaux (voir détails en annexe 1) * Envoyer le dossier par courrier (cachet de La Poste faisant foi)	✓ AGROPARISTECH – SCAV Demande d'aménagement, 22 place de l'agronomie, 91120 PALAISEAU